



SPORT ET LOISIR
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Novembre 2024



Mémoire collectif **LOISIR CULTUREL**

Présenté à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal. Dans le cadre du projet de Politique de développement culturel 2025-2030.

Sport et Loisir de l'île de Montréal

7333, rue Saint-Denis

Montréal, Québec

H2R 2E5

Téléphone : (514) 722-7747

www.sportloisirmontreal.ca

Contacts

Annick Rocheleau

Chargée de projets en Loisir culturel

arocheleau@sportloisirmontreal.ca

Santiago Risso

Conseiller en développement régional, Dossiers bénévolat et formation

srisso@sportloisirmontreal.ca



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE SLIM	4
MISE EN CONTEXTE	5
LE LOISIR CULTUREL : DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES	6
PRINCIPAUX CONSTATS DE LA POLITIQUE	7
INQUIÉTUDES OU ÉLÉMENTS MANQUANTS	8
Accessibilité et inclusion culturelle	8
Soutien aux organismes de loisir culturel	8
Décentralisation et développement culturel territorial	9
Valorisation et préservation du patrimoine culturel	10
Innovations technologiques et intelligence artificielle	10
ACTIONS PRIORITAIRES	11
Concertation et mutualisation des expertises	11
Financement	12
Accessibilité	13
Soutien à la transition socioécologique	13
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	14
CONCLUSION	16
ANNEXE A	17



PRÉSENTATION DE SLIM

Depuis 1998, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de loisir et de sport.

Mission

Sport et Loisir de l'île de Montréal est un organisme régional, autonome et à but non lucratif qui contribue au développement et à la valorisation du loisir, du sport, de l'activité physique et du plein air sur l'île de Montréal en soutenant les communautés et les intervenants et en créant une synergie entre eux par une offre de services-conseils, du réseautage, de la promotion et de la formation.

Vision

SLIM contribue, en tant qu'organisme rassembleur, au déploiement d'une offre intégrée de services et d'activités en sport, loisir, activité physique et plein air.

Valeurs

- Accessibilité ;
- Équité ;
- Innovation ;
- Leadership partagé ;
- Sentiment d'appartenance ;
- Transparence.



MISE EN CONTEXTE

Depuis sa création, SLIM s'est engagé à intégrer le loisir culturel parmi ses secteurs d'intervention prioritaires. Cet engagement s'est concrétisé à travers une étroite collaboration avec l'ancien Bureau du loisir de la Ville de Montréal, chargé de promouvoir la pratique artistique amateur dans le cadre de l'entente culturelle entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Le loisir culturel a bénéficié d'une attention renouvelée grâce à la politique gouvernementale *Partout la culture*. Dans ce contexte, la Direction régionale du MCC a confié à SLIM, conformément à la mesure 2 du **Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023**, le mandat de réaliser un **Portrait régional du loisir culturel** et d'assurer la mise en œuvre d'un plan d'action régional dédié. Publié en 2021, ce portrait régional fait actuellement l'objet d'une mise à jour, prévue pour le printemps prochain.

Par ailleurs, en juin 2019, SLIM a déposé un mémoire collectif à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal dans le cadre du *Diagnostic sur le loisir public montréalais*. De plus, en 2022, SLIM a également été invité à participer au comité d'expertise mis en place par le Service de la culture dans le cadre de sa *Stratégie de développement en loisir culturel et pratique artistique amateur*. Dans ce contexte, en collaboration avec le Service de la culture et la Direction régionale du MCC, SLIM a mené la première action collective en lançant la phase initiale d'un projet pilote de mutualisation. Cette initiative, inscrite dans l'**axe 3** (Mobilisation) du plan d'action de la Stratégie de développement, a également permis d'acquérir une meilleure connaissance des besoins et des enjeux du milieu en matière de mutualisation et de concertation, contribuant ainsi à alimenter les réflexions présentées dans ce mémoire. Ces actions ainsi que divers projets menés auprès des organismes de loisir culturel ont permis de soulever plusieurs enjeux et inquiétudes.

C'est dans cette dynamique que SLIM soumet ce mémoire, issu d'une démarche collective. Le 29 octobre dernier, une dizaine d'organismes œuvrant dans le domaine du loisir culturel ont participé à un atelier de réflexion afin d'identifier les enjeux collectifs à soumettre dans le cadre cette consultation. Pour enrichir cette démarche, un sondage a été mené auprès des organismes ([voir Annexe A](#)) qui n'ont pas participé à l'atelier, dont les résultats sont présentés dans ce mémoire, ainsi que les constats soulevés lors de l'atelier.

SLIM formule donc dans ce mémoire collectif les observations sur ce projet de Politique, exprime les préoccupations quant à certains éléments manquants et propose une série d'actions prioritaires. L'objectif est de contribuer, en collaboration avec le Service de la culture de la Ville de Montréal et les arrondissements, au développement et à la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse, qui reconnaît pleinement l'importance du loisir culturel au sein de l'écosystème global de la culture.

LE LOISIR CULTUREL : DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

Le loisir culturel se définit par un ensemble d'activités culturelles pratiquées librement et par plaisir favorisant le développement, la formation, l'expression et la créativité des personnes et des collectivités¹.

L'une des principales caractéristiques du loisir culturel, comparativement à d'autres secteurs, est la provenance de la motivation première à participer à une activité de pratique artistique amateur : la création. Les usagers et usagères des organismes de loisir culturel veulent « créer des choses concrètes et les montrer »².

¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Mesure d'accompagnement et de soutien aux URLS en matière de loisir culturel*, Annexe

² VILLE DE MONTRÉAL, *Diagnostic de la pratique artistique amateur à Montréal*, octobre 2012, p7.



PRINCIPAUX CONSTATS DE LA POLITIQUE

Le projet de la nouvelle *Politique de développement culturelle* diffère sensiblement de celle de 2017-2022, notamment par une faible représentation de la pratique artistique amateur. Malgré les recommandations formulées par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Politique 2017-2022 et de la consultation sur le *Diagnostic du loisir public montréalais* en 2019, la dimension du loisir culturel et de la pratique artistique amateur demeure en retrait dans la version actuelle.

Dans le nouveau projet de Politique, qui est majoritairement axé sur la population et les professionnel-le-s du milieu culturel, il importe de reconnaître que le loisir culturel constitue souvent un vivier essentiel pour les créateur-trice-s professionnel-le-s et alimente leur parcours. Bien qu'il y ait une référence aux organismes à quelques reprises, il reste vague à quelle échelle elle s'applique; la Politique semble concerner en majorité les organismes de plus grande envergure.

En contraste avec la dernière Politique, celle-ci adopte une approche transversale. Cependant, cette transversalité introduit une certaine ambiguïté, complexifiant la compréhension des actions envisagées. Les exemples d'actions en cours et à venir manquent de concrétude et gagneraient à être davantage précisés pour offrir une vue d'ensemble tangible, facilitant ainsi une analyse plus éclairée.

Un autre constat est le manque important de références à des études et publications antérieures qui auraient pu enrichir la Politique et renforcer la cohérence de la démarche. L'intégration des travaux, réalisés, notamment par le Service de la culture, comme cité dans la mise en contexte, aurait permis de démontrer une plus grande cohérence dans la démarche :

- *Diagnostic de la pratique artistique amateur à Montréal* et les recommandations publiées de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports
- Vision de développement 2022-2030 du Service de la Culture
- *Politique de développement culturel 2017-2022* et les recommandations publiées de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports
- Stratégie de développement Loisir culturel et pratique artistique amateur
- Diagnostic des bibliothèques 2005

D'après les données recueillies lors du sondage auprès des organismes de loisir culturel (OLC), la vision générale du projet de Politique est en accord avec leur mission. Cependant, une proportion significative d'organismes a exprimé des réserves, voire des désaccords, ou souhaite ne pas répondre. En ce qui concerne la pertinence et l'applicabilité de la Politique, le nombre d'OLC en plein accord a grandement diminué, tandis que celui des organismes répondants en désaccord, ou préférant ne pas se prononcer, a légèrement augmenté. Parmi les OLC étant en désaccord pour ces deux questions, plusieurs estiment le projet de Politique trop complexe, ce qui pourrait nuire à leur compréhension et à l'application dans leur milieu. Par ailleurs, des difficultés à se prononcer et à participer pleinement au processus de consultation ont été observées lors de l'atelier; les termes et les enjeux étant souvent perçus comme flous ou difficiles à saisir.

INQUIÉTUDES OU ÉLÉMENTS MANQUANTS

Après plusieurs lectures et discussions autour de ce document de consultation publique, certains éléments ont retenu l'attention et suscitent des inquiétudes auprès des organismes de loisir culturel (OLC).

Accessibilité et inclusion culturelle

Il est primordial que la Ville de Montréal continue son engagement envers la vitalité et la valorisation de la langue française sous différentes formes. Pour mettre en valeur l'apport du loisir culturel comme moyen d'intégration, les arrondissements pourraient bénéficier d'une plus grande autonomie pour soutenir les OLC qui travaillent avec des clientèles présentant des barrières linguistiques. Cette flexibilité permettrait de mieux intégrer divers groupes de la population tout en valorisant le français comme vecteur culturel et d'inclusion, conformément à l'**objectif 6** de la Politique, qui vise à favoriser un accès aux arts et à la culture adaptée aux besoins.

La Politique actuelle semble sous-évaluer l'importance du loisir culturel et de la pratique artistique amateur. Ce secteur, bien que non professionnel, joue un rôle essentiel en créant des espaces pour l'épanouissement personnel et collectif. Un sentiment de recentralisation autour des Maisons de la culture et bibliothèques, au détriment des organismes partenaires est ressenti, notamment dans un contexte budgétaire restreint. Pour une meilleure accessibilité et un soutien accru, les arrondissements pourraient offrir davantage d'espaces aux OLC, répondant ainsi aux intentions de l'**objectif 7** qui encourage les activités hors des lieux traditionnels. De plus, une éventuelle collaboration entre les Maisons de la culture, les bibliothèques et les OLC, permettrait la mutualisation des installations municipales pour mieux répondre aux besoins du milieu.

Recommandations

- **R1** - Créer des programmes de soutien pour les OLC travaillant avec des clientèles à barrière linguistique, afin de renforcer l'accès à la culture en français et de promouvoir l'inclusion sociale.
- **R2** - Améliorer l'accès aux espaces culturels pour les OLC dans les Maisons de la culture et bibliothèques, en mettant ces lieux à leur disposition de manière flexible et inclusive.

Soutien aux organismes de loisir culturel

Un soutien accru est essentiel pour permettre aux OLC de mener à bien leurs activités. Bien que le *Programme de soutien aux équipements culturels municipaux* soit mentionné, il serait primordial que les équipements des arrondissements soient mis à la disposition des OLC pour appuyer leurs activités. Cela inclurait, par exemple, un accès gratuit ou à faible coût à des locaux de répétition, afin de réduire les obstacles logistiques. L'accès à l'information sur les ressources existantes constitue également un défi pour les organismes de plus petite taille, en raison de la complexité administrative. Étant donné que près

de 50 % des OLC sont entièrement gérés par des bénévoles, ces processus peuvent devenir particulièrement contraignants en l'absence d'un nombre adéquat en ressources humaines. La Politique pourrait faciliter cet accès en répondant aux objectifs d'accessibilité et de simplification énoncés dans son **objectif 10**.

La mutualisation des ressources, comme explorée dans le **projet pilote coordonné par SLIM**, dans le cadre du plan d'action de la *Stratégie de développement Loisir culturel et pratique artistique amateur*, pourrait maximiser les moyens pour les OLC en les aidant à mener leurs activités de manière concertée et durable, en accord avec l'**objectif 11**, qui prône la mise en commun des expertises et des ressources.

Recommandations

- **R3** - Simplifier les processus administratifs pour l'accès aux subventions et ressources pour les OLC, avec un profil d'organisme permanent pour alléger les démarches.
- **R4** - Encourager la mutualisation des ressources pour les OLC en facilitant des partenariats avec les arrondissements pour une utilisation partagée des ressources disponibles.

Décentralisation et développement culturel territorial

Le dynamisme artistique et culturel de Montréal ne doit pas être concentré uniquement dans le centre-ville. Pour répondre à l'**objectif 1** de la Politique, qui vise l'intégration de la culture dans le développement territorial, il serait bénéfique que cette Politique promeuve une intégration plus forte de la pratique artistique amateur dans les quartiers éloignés du centre. Un soutien aux initiatives locales portées par les OLC, en collaboration avec les arrondissements, pourrait ainsi renforcer la vitalité culturelle de tous les quartiers et permettre l'accès aux activités artistiques de proximité.

Par ailleurs, les arrondissements pourraient bénéficier d'un plus grand soutien pour fournir des espaces de création aux OLC, favorisant une approche inclusive du loisir culturel en dehors des lieux traditionnels.

Recommandations

- **R5** - Créer des initiatives de financement pour les projets d'animation culturelle dans les quartiers moins desservis, favorisant une meilleure répartition de l'offre culturelle sur le territoire.
- **R6** - Consolider les espaces de création et de diffusion dans les arrondissements pour les OLC, en particulier dans les Maisons de la culture et bibliothèques, facilitant l'accès et la proximité de la pratique artistique amateur.

Valorisation et préservation du patrimoine culturel

Le loisir culturel peut également contribuer à la valorisation et la préservation du patrimoine montréalais. Les sociétés d'histoire, en tant que gardiennes du patrimoine, jouent un rôle essentiel dans la préservation et la diffusion de la mémoire collective. Cependant, les subventions pour l'édition et la création de documents sur des sujets historiques sont limitées, ce qui freine la transmission des connaissances patrimoniales. Dans le cadre de l'**objectif 4** qui favorise la requalification et la préservation des actifs culturels, il serait pertinent de prévoir un soutien accru pour ces publications afin de promouvoir l'histoire et le patrimoine de la ville.

Recommandations

- **R7** - Accroître les subventions pour les publications historiques et patrimoniales afin de renforcer la diffusion des connaissances et de valoriser le patrimoine culturel de Montréal.
- **R8** - Soutenir les sociétés d'histoire par des partenariats et des programmes spécifiques pour garantir la conservation des archives et encourager les projets éducatifs sur le patrimoine.

Innovations technologiques et intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) peut grandement simplifier la rédaction de documents et accélérer le traitement des demandes. Cependant, la facilité d'accès à ces technologies pourrait augmenter le volume de demandes de financement, allongeant ainsi les délais de traitement et augmentant la concurrence entre les organismes. L'**objectif 10** de la Politique, qui vise à simplifier l'accès aux ressources et au financement, pourrait prendre en compte cet impact technologique en adaptant les processus administratifs pour éviter de créer des obstacles supplémentaires.

Recommandations

- **R9** - Examiner l'impact de l'IA sur les processus administratifs et de financement, et ajuster les ressources en conséquence pour garantir l'accessibilité et l'équité dans l'attribution des subventions.

ACTIONS PRIORITAIRES

Concertation et mutualisation des expertises

La collaboration entre les organismes culturels et la Ville de Montréal peut se décliner de plusieurs façons pour optimiser les ressources et favoriser une approche collaborative. Voici quelques exemples de stratégies possibles pour encourager cette concertation :

- **Création de comités mixtes** : regrouper des représentant-e-s des OLC et de la Ville dans des comités mixtes permettrait de coordonner et planifier des initiatives conjointes, facilitant ainsi le partage d'idées et l'atteinte des objectifs communs.
- **Partage d'espaces et de ressources** : en mutualisant les infrastructures culturelles, telles que les salles, les équipements et le personnel, la Ville pourrait optimiser l'usage des ressources disponibles, avec des bénéfices directs pour les OLC.
- **Co-développement de projets de pratique artistique amateur locaux** : renforcer l'ancrage territorial des projets en impliquant la population dans des initiatives locales renforce le sentiment d'appartenance et favorise la participation.
- **Développement de partenariats événementiels** : en organisant des événements culturels collaboratifs, la Ville et les organismes pourraient accroître la visibilité de la pratique artistique amateur, attirer un public diversifié et renforcer l'engagement communautaire.

Recommandations

- **R10** - Instituer des comités mixtes Ville-OLC pour coordonner les actions et faciliter le partage des ressources.
- **R11** - Encourager la mutualisation des infrastructures pour offrir aux OLC l'accès aux équipements culturels municipaux.
- **R12** - Renforcer les partenariats événementiels pour promouvoir des événements de pratique artistique amateur et solidifier l'ancrage territorial des projets locaux.

Toutefois, il convient de noter que les organismes de loisir culturel rencontrent souvent des obstacles pour participer pleinement à de telles initiatives en raison de ressources humaines et financières limitées, ainsi qu'un besoin croissant d'expertise dans des domaines comme le recrutement de bénévoles, la gestion administrative, et les communications. Pour que ces démarches de concertation et de mutualisation soient viables, il est essentiel que les arrondissements, les services de la Ville de Montréal et des partenaires comme SLIM s'engagent activement à soutenir ces efforts en fournissant des ressources et des opportunités adaptées aux besoins des OLC, comme illustré dans le projet pilote de mutualisation réalisé en collaboration avec le Service de la culture.

Financement

La Politique a pour objectif de simplifier l'accès aux ressources et au financement. Les besoins diffèrent toutefois considérablement entre les organismes locaux et ceux de plus grande envergure, ce qui nécessite une approche ajustée pour garantir une répartition équitable des ressources.

- **Financement structurant** : la majorité des OLC opèrent avec un personnel réduit et près de la moitié fonctionnent uniquement grâce à des bénévoles. Il est donc important de mettre en place une stratégie claire pour mieux soutenir ces structures.
- **Communication sur les subventions disponibles** : faciliter l'accès à l'information sur les subventions par une meilleure communication entre les instances permettrait aux OLC de bénéficier pleinement des aides existantes.
- **Profil permanent** : création d'un profil permanent dans le cadre de demande de subventions récurrentes afin d'alléger le processus. Les OLC n'auraient qu'à ajouter les informations pertinentes pour la demande en cours.
- **Soutien pour les projets en histoire** : s'assurer que les critères de subvention permettent aux OLC de développer des projets dans le domaine historique et patrimonial, en facilitant l'accès aux fonds pour ces initiatives.
- **Innovation dans les sources de financement** : explorer de nouvelles sources de revenus, telles qu'une taxe spéciale sur les panneaux publicitaires géants³, pour garantir une stabilité financière accrue aux OLC.
- **Financement des tables de concertation culturelle** : en soutenant les instances de concertation, les OLC pourraient partager leurs pratiques, bénéficier d'un appui mutuel et renforcer leurs projets.

Recommandations

- **R13** - Mettre en place un profil permanent pour alléger les processus administratifs des OLC lors de leurs demandes récurrentes.
- **R14** - S'assurer que les critères de subvention incluent des projets en histoire pour encourager les initiatives locales dans ce domaine, en rendant les subventions plus faciles d'accès.
- **R15** - Favoriser des financements alternatifs, tels qu'une taxe sur les panneaux publicitaires, pour garantir un soutien financier stable aux OLC.
- **R16** - Renforcer les communications sur les subventions pour que les informations soient facilement accessibles à tous les niveaux organisationnels.

³ Culture Montréal, *Les panneaux publicitaires géants à Montréal*, Mai 2020

Accessibilité

L'accessibilité à la culture est un pilier central de cette Politique et devrait demeurer une action prioritaire. L'art public éphémère permet, par exemple, une plus grande proximité avec la population, y compris les personnes en situation de précarité. De plus, la pratique artistique amateur joue un rôle essentiel dans le développement individuel et collectif, stimulant l'expression et la créativité de chacun·e. Les projets intergénérationnels, quant à eux, facilitent la transmission des savoirs et le dialogue entre les générations, contribuant ainsi au renforcement du tissu social.

Recommandations

- **R17** - Soutenir financièrement les initiatives d'art public éphémère pour rendre l'art accessible à tous et toutes, y compris les plus vulnérables.
- **R18** - Promouvoir des projets intergénérationnels qui facilitent le dialogue et le partage entre les générations, soutenant ainsi la continuité des savoirs et l'enrichissement culturel.

Soutien à la transition socioécologique

Pour répondre aux défis posés par la transition socioécologique, il est crucial de fournir un soutien accru aux OLC afin de les accompagner dans cette transformation. Cela passe par une adaptation des infrastructures, la promotion de la participation citoyenne et la priorisation de l'équité sociale, afin que tous·tes puissent profiter des changements positifs.

Recommandations

- **R19** - Fournir des subventions spécifiques pour accompagner les OLC dans leurs démarches de transition écologique et de modernisation.
- **R20**- Encourager la participation citoyenne dans les initiatives de transition, en impliquant les communautés locales dans la mise en œuvre de solutions écologiques et culturelles.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- R1** - Créer des programmes de soutien pour les OLC travaillant avec des clientèles à barrière linguistique, afin de renforcer l'accès à la culture en français et de promouvoir l'inclusion sociale.
- R2** - Améliorer l'accès aux espaces culturels pour les OLC dans les Maisons de la culture et bibliothèques, en mettant ces lieux à leur disposition de manière flexible et inclusive.
- R3** - Simplifier les processus administratifs pour l'accès aux subventions et ressources pour les OLC, avec un profil d'organisme permanent pour alléger les démarches.
- R4** - Encourager la mutualisation des ressources pour les OLC en facilitant des partenariats avec les arrondissements pour une utilisation partagée des ressources disponibles.
- R5** - Créer des initiatives de financement pour les projets d'animation culturelle dans les quartiers moins desservis, favorisant une meilleure répartition de l'offre culturelle sur le territoire.
- R6** - Consolider les espaces de création et de diffusion dans les arrondissements pour les OLC, en particulier dans les Maisons de la culture et bibliothèques, facilitant l'accès et la proximité de la pratique artistique amateur.
- R7** - Accroître les subventions pour les publications historiques et patrimoniales afin de renforcer la diffusion des connaissances et de valoriser le patrimoine culturel de Montréal.
- R8** - Soutenir les sociétés d'histoire par des partenariats et des programmes spécifiques pour garantir la conservation des archives et encourager les projets éducatifs sur le patrimoine.
- R9** - Examiner l'impact de l'IA sur les processus administratifs et de financement, et ajuster les ressources en conséquence pour garantir l'accessibilité et l'équité dans l'attribution des subventions.
- R10** - Instituer des comités mixtes Ville-OLC pour coordonner les actions et faciliter le partage des ressources.
- R11** - Encourager la mutualisation des infrastructures pour offrir aux OLC l'accès aux équipements culturels municipaux.
- R12** - Renforcer les partenariats événementiels pour promouvoir des événements de pratique artistique amateur et solidifier l'ancrage territorial des projets locaux.
- R13** - Mettre en place un profil permanent pour alléger les processus administratifs des OLC lors de leurs demandes récurrentes.
- R14** - S'assurer que les critères de subvention incluent des projets en histoire pour encourager les initiatives locales dans ce domaine, en rendant les subventions plus faciles d'accès.
- R15** - Favoriser des financements alternatifs, tels qu'une taxe sur les panneaux publicitaires, pour garantir un soutien financier stable aux OLC.
- R16** - Renforcer les communications sur les subventions pour que les informations soient facilement accessibles à tous les niveaux organisationnels.
- R17** - Soutenir financièrement les initiatives d'art public éphémère pour rendre l'art accessible à tous et toutes, y compris les plus vulnérables.

R18 - Promouvoir des projets intergénérationnels qui facilitent le dialogue et le partage entre les générations, soutenant ainsi la continuité des savoirs et l'enrichissement culturel.

R19 - Fournir des subventions spécifiques pour accompagner les OLC dans leurs démarches de transition écologique et de modernisation.

R20- Encourager la participation citoyenne dans les initiatives de transition, en impliquant les communautés locales dans la mise en œuvre de solutions écologiques et culturelles.

R21 - Fournir des subventions spécifiques pour accompagner les OLC dans leurs démarches de transition écologique et de modernisation.



CONCLUSION

La vision de cette nouvelle Politique souligne la nécessité de valoriser davantage le loisir culturel et de reconnaître pleinement son rôle dans l'écosystème culturel et du loisir public montréalais. Le soutien à la pratique artistique amateur ainsi qu'une collaboration renforcée entre les arrondissements et les organismes sont essentiels pour offrir des services culturels de qualité, accessibles à toutes et tous.

En accord avec sa mission et son mandat en loisir culturel, Sport et Loisir de l'île de Montréal réaffirme son engagement à collaborer avec le Service de la culture de la Ville de Montréal pour développer un véritable réseau montréalais du loisir culturel.



ANNEXE A

Liste des organismes ayant participé à la démarche

- Batterie de Westmount
- Centre culturel Georges-Vanier
- Chœur Walter
- Centre d'intégration à la vie active (CIVA)
- Club Photo Pierrefonds
- Culture Montréal
- Espace d'Expressions et de Création
- Ensemble folklorique Les Éclusiers de Lachine
- Montréal la plus heureuse
- MU
- Société historique Cavelier de LaSalle
- Société historique de Saint-Henri
- Société d'histoire Saint-Paul-Émard
- Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève
- Sympholies vocales
- Voies culturelles des faubourgs